

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250401-25_2025-DE

| | |
|---|---|
| DEPARTEMENT DE L'YONNE | Le premier avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON. |
| ARRONDISSEMENT D'AVALLON | <u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BÉUF Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN. |
| SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS | |
| <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 56 - Présents : 39 - Absents : 17 dont ayant donné Pouvoir : 1 - Votants : 40 | <u>Délégués titulaires absents excusés supplés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER excusé est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE excusé est suppléé par M. Xavier COLLON Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON excusé est suppléé par M. Jean-Marie SEGADO CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT. |
| <u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 49 - Présents : 32 - Absents : 17 dont ayant donné pouvoir : 1 - Votants : 33 | <u>Délégués titulaires absents excusés non supplés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Mélisey : M. Eric ROUSSEAU. |
| <u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 20 - Présents : 17 - Absents : 3 dont ayant donné Pouvoir : 0 - Votants : 17 | <u>Déléguée titulaire absente non excusée suppléée</u> : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT. |
| <u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués</u> : - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5 | <u>Délégués titulaires absents non excusés non supplés</u> : Bêru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : Mme Véronique BURGEVIN supplée le 5^{ème} délégué titulaire non encore désigné par la CCLTB. |
| | <u>Déléguée titulaire absente excusée avant donné pouvoir</u> : Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT. |
| | <u>Secrétaire de séance</u> : M. Dominique PROT, Maire délégué de Junay et de la CCLTB. |
| | <u>Date de convocation</u> : 20 mars 2025 |
| | <u>Délibération n° 25-2025</u> |
| | <u>Objet</u> : ADMINISTRATION GENERALE – Retrait de la délibération n° 03-2025 Adhésion de nouveaux membres – Délibération de principe |

VU la délibération n° 03-2025 du 13 mars 2025 par laquelle le Comité syndical a notamment décidé que « le transfert de la compétence « assainissement collectif » ne pourra pas se faire sans le transfert de la compétence « eau » si celle-ci n'a pas déjà été transférée au SET » ;

VU le courrier du 21 mars 2025 par lequel Monsieur le Préfet sous-couvert de monsieur le Sous-Préfet informe que la délibération est entachée d'irrégularité et

demande au comité syndical le retrait de cette délibération dans un délai de deux mois au motif :

« le syndicat est un syndicat mixte à la carte. Il a pour objet d'assurer, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les compétences optionnelles suivantes :

- *l'eau (...)* ;
- *l'assainissement collectif (...)* ;
- *l'assainissement non collectif* ».

Ainsi, le syndicat ne détient que des compétences optionnelles. En conséquence, il n'est pas possible au comité syndical de décider que le transfert de la compétence « assainissement collectif » ne peut se faire sans le transfert de la compétence « eau », faisant de cette dernière une compétence obligatoire ».

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 40 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE DE RETIRER la délibération n° 03-2025.**

Pour extrait conforme,
Président,
GAUTHERON

